

SITE NATURA FR9312009
Plateau d'Arbois

ETUDE simplifiée des incidences Natura 2000
Défrichage et aménagement de bâtiments dans la ZAC
Pichaury, Aix en Provence



DOSSIER établi pour le compte de :
BGB Architecture



Agence Aubagne,
399, avenue des Templiers
- Parc Napollon -
13676 AUBAGNE cedex

*Office national des forêts
Bureau d'études Territorial
Bouches-du-Rhône/Vaucluse
46 avenue Paul Cézanne
13098 Aix-en-Provence Cedex 2*

Par :
Serge CADET – Chef de projet naturaliste – BET ONF 13/84
serge.cadet@onf.fr / 04.42.17.57.58 / 06.88.06.38.69

**Pravin Marion – Responsable de Bureau D'études
BET ONF 13/84**
marion.pravin@onf.fr / 04.42.17.57.73 / 06.32.64.78.38

Novembre 2014

| | |
|---|----|
| Sommaire | 2 |
| 1. Présentation du projet | 3 |
| 1.1 Contexte de l'étude | 3 |
| 1.2 Objet des travaux | 3 |
| 1.3 Emplacement des chantiers et statut de propriété | 3 |
| 1.4 Voies d'accès | 4 |
| 1.5 Caractéristiques techniques du projet | 4 |
| 2. Statuts du site | 8 |
| 2.1 SITE NATURA FR9312009 : Plateau de l'Arbois | 8 |
| 2.2 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II n° 930012444 : Plateau d'Arbois – Chaîne de Vitrolles – Plaine des Milles | 8 |
| 3. Matériel et méthode | 10 |
| 3.1 Emprise prospectée | 10 |
| 3.2 Méthode analytique mise en œuvre | 10 |
| 3.3 Contenu et démarche transcriptionnelle de l'évaluation d'incidences | 11 |
| 4. Résultats : état initial du patrimoine de la zone d'étude | 15 |
| 4.1 Habitats naturels | 15 |
| 4.2 Flore | 17 |
| 4.3 Faune | 17 |
| 5. Analyse des effets possibles du projet | 21 |
| 5.1. Effets directs et permanents | 21 |
| 5.2. Effets temporaires | 21 |
| 5.3. Effets indirects | 21 |
| 6. Bilan des données naturalistes du site Natura 2000 et lien aux enjeux et incidences présumées du projet | 22 |
| Tableau 3 : habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 | 22 |
| Tableau 4 : espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 FR9312009 et rentrant dans le cadre réglementaire des évaluations d'incidences | 23 |
| Tableau 5: espèces patrimoniales n'appartenant pas à la Directive Oiseaux | 25 |
| 7. Mesures correctives proposées | 28 |
| 8. Coûts des opérations d'évitement et d'atténuation proposées | 31 |
| 9. Conclusion : niveau d'incidences du projet sur le site Natura 2000 | 32 |

1.1 Contexte de l'étude

Afin d'obtenir un permis de défrichement pour la construction de bâtiments commerciaux en bordure de la ZAC de Pichaury, Aix en Provence, la société Millein SAS, maître d'ouvrage du projet et son maître d'œuvre BGB Architecture se soumettent à travers le présent document à l'évaluation des incidences du projet vis-à-vis du site Natura 2000 FR9312009 Plateau d'Arbois.

1.2 Objet des travaux

Défrichement et construction de 4 bâtiments et de ses annexes en bordure de la ZAC de Pichaury.

1.3 Emplacement des chantiers et statut de propriété

La zone concernée par le projet se situe sur la commune d'Aix en Provence. Les cartes ci-après présentent les plans cadastraux et plan de masse concernés. Les parcelles sont :

- Section A29 parcelles KB269, KB264, HO228, HO229 nommée « Lot C », pour une superficie de 9804 m²
- Section A29 parcelles KB270, KB265, HO230 nommée « Lot D », pour une superficie de 10620 m²

Références de la parcelle 000 KB 265

| | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| Référence cadastrale de la parcelle | 000 KB 265 |
| Contenance cadastrale | 406 mètres carrés |
| Adresse | 13100 AIX EN PROVENCE |

Références de la parcelle 000 HO 228

| | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| Référence cadastrale de la parcelle | 000 HO 228 ✓ |
| Contenance cadastrale | 141 mètres carrés |
| Adresse | 13100 AIX EN PROVENCE |

Références de la parcelle 000 KB 269

| | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| Référence cadastrale de la parcelle | 000 KB 269 ✓ |
| Contenance cadastrale | 8 817 mètres carrés |
| Adresse | 13100 AIX EN PROVENCE |

Références de la parcelle 000 KB 264

| | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| Référence cadastrale de la parcelle | 000 KB 264 ✓ |
| Contenance cadastrale | 793 mètres carrés |
| Adresse | 13100 AIX EN PROVENCE |

Références de la parcelle 000 KB 270

| | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| Référence cadastrale de la parcelle | 000 KB 270 ✓ |
| Contenance cadastrale | 9 574 mètres carrés |
| Adresse | 13100 AIX EN PROVENCE |

Références de la parcelle 000 HO 229

| | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| Référence cadastrale de la parcelle | 000 HO 229 ✓ |
| Contenance cadastrale | 53 mètres carrés |
| Adresse | 13100 AIX EN PROVENCE |

Références de la parcelle 000 HO 230

| | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| Référence cadastrale de la parcelle | 000 HO 230 ✓ |
| Contenance cadastrale | 640 mètres carrés |
| Adresse | 13100 AIX EN PROVENCE |

1.4 Voies d'accès

Les voies d'accès du chantier sont carrossables, l'accès peut se faire par le Nord depuis la ZAC, ou par le sud, via les espaces naturels.

1.5 Caractéristiques techniques du projet :

Emprise des chantiers

Les chantiers représentent **une emprise globale de 2 ha**.

Les obligations légales de débroussaillage du projet sont à mettre en œuvre. Seuls les travaux de mise en application des obligations légales de débroussaillage pourront nécessiter un empiètement au-delà de la parcelle de situation même du projet.

Les superficies et localisations de ces travaux de nature forestière (pas de défrichement, pérennisation de l'état boisé avec développement harmonieux) restent à déterminer. **Le périmètre étudié est donc maximisé**, prenant en compte la totalité de la zone tampon de 50 mètres autour des bâtis pouvant incomber *in fine* au gestionnaire du parc de bâtiments.

Le plan de masse est joint au présent paragraphe.

Itinéraire technique

Les travaux prévus vont entraîner l'abattage de nombreux arbres, les terrassements préalables nécessaires à la réalisation des constructions ou liés aux constructions (voiries privées, locaux techniques et réseaux).

Une partie du terrain sera conservée en l'état, l'objectif affiché étant de garder le caractère des lieux au travers d'espaces verts d'aspects naturels. Cela se fera dans le respect des contraintes auxquelles le maître d'ouvrage doit faire face (normes d'accessibilités, obligations légales de débroussailler, etc...).

Les opérations comprennent :

- Défrichements de la majorité des surfaces (parking, bâtis, dessertes)
- La construction de 4 bâtiments et des aménagements de parkings et accès piétons
- L'aménagement d'un cadre paysager avec tous les travaux pouvant lui incomber (nivellements, plantations,...)

Période envisagée

Période de travaux excluant la période sensible aux feux de forêt (1^{er} juin – 30 septembre, pour cause d'accès et travaux règlementés par arrêtés préfectoraux).

Validation de la période après validation des opérations par la DDTM.

Période pressentie :

- **Défrichement et obligations de débroussaillage en lien à l'arrêté préfectoral : hiver 2014/15.**
- **Livraison chantier dont bâtis : Automne 2016**

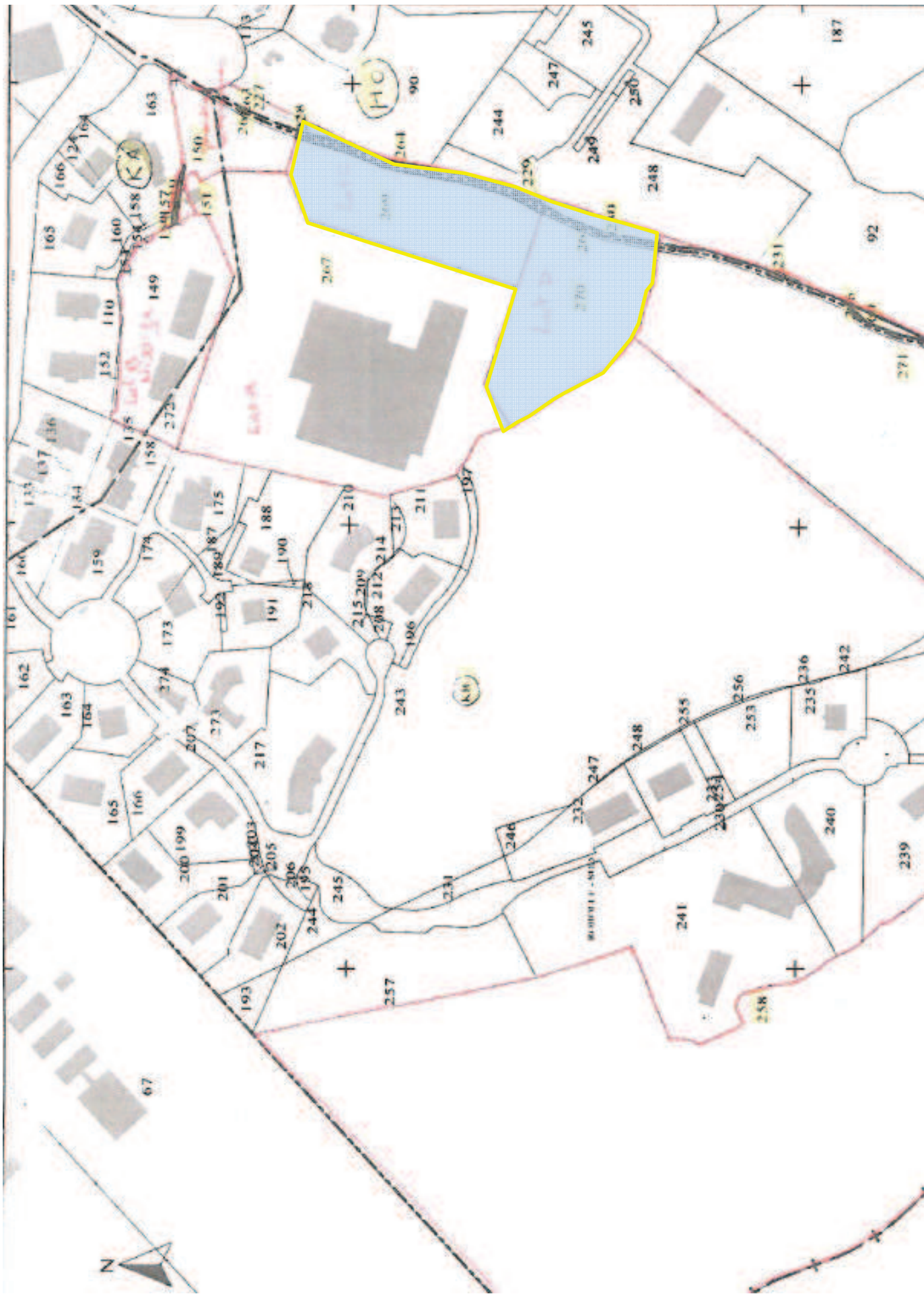
Durée prévue

16 mois, hors intempéries et impératifs imposés pour la sécurisation et la mise en œuvre du chantier.

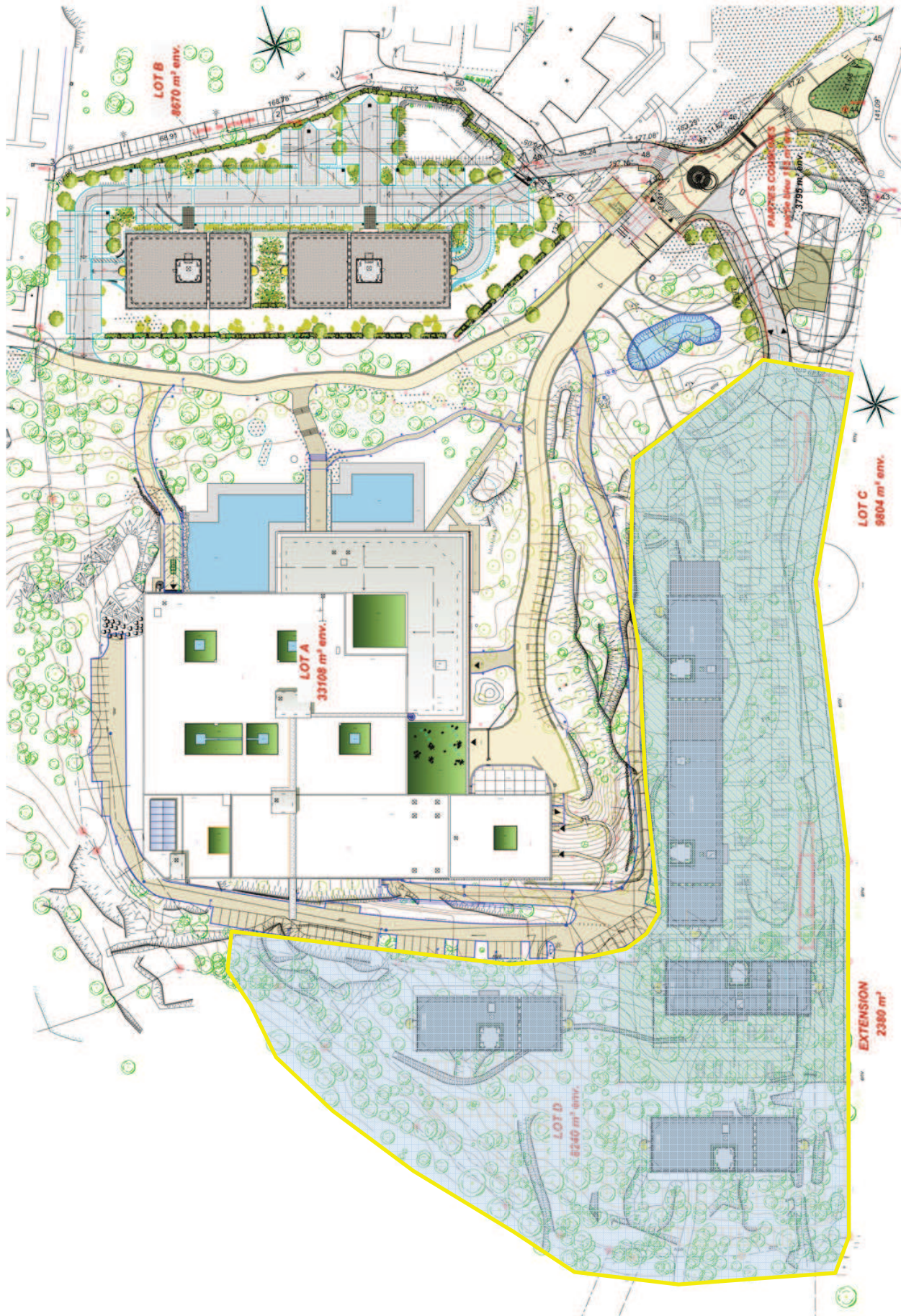
Equipement connexe

Aucun équipement connexe n'est prévu pour ce chantier.

En cas de travaux durant la période règlementée suscitée, le prestataire se devra de présenter les équipements de préventions correspondants aux matériels employés pour chaque chantier.



Plan cadastral du projet (lots C et D)



BGB
ARCHITECTURE
 GROUPE CAHRE BIEU

S.C.I LAURECHIDEE

ESQ.

RESPONSABLE D'AFFAIRE:
 Henri RAKOTO-ARIVONY -
 Architecte D.P.L.G.

PLAN DU LOTISSEMENT

INDICE : A
 PL. 2

DATE : 19/09/2014
 N° D'AFFAIRE : 14 49 B 12

ECHELLE : 1/1000

ESQ.7
 PAGE : 02

Plan de masse du projet (lots C et D))



Photographies du site concerné



Vue du lot C vers le Nord, un emplacement actuellement aménagé en parking : vocation 2 bâtiments et parking réaménagé



Vue du lot C vers l'ouest, chênaie verte non aménagée et zone rudéralisée : vocation 2 bâtiments et parking réaménagé



Vue du lot D vers l'Ouest, espace de pinède non aménagée : vocation 2 bâtiments

2. Statuts du site

Les éléments détaillés ci-après sont issus de la bibliographie disponible, en particulier les Formulaires Standards de Données (FSD).

2.1 SITE NATURA FR9312009 : Plateau de l'Arbois

Soumis à la Directive "Habitats, Faune, Flore", le site FR9312009 "Plateau de l'Arbois" s'étend sur une surface de 4 292 hectares, en s'inscrivant dans un ensemble plus vaste (10 000 ha) au relief tourmenté qui présente une grande variété de milieux (garrigues majoritairement, mais aussi milieux humides - plan d'eau, ripisylves -, forestiers – pinèdes et chénaies - et éboulis calcaires ou milieux rupestres).

L'animateur du site est le Syndicat Mixte du Massif de l'Arbois.

Les données du Docob ont été compilées en 2002, et le classement en Zone de Protection Spéciale du site a été arrêté le 27/08/2003.

Le site Natura 2000 FR9312009 abrite 44 espèces d'oiseaux d'intérêts communautaires, trouvant en le site de l'Arbois, un lieu de nourrissage, de reproduction ou de halte migratoire. L'espèce la plus emblématique est l'Aigle de Bonelli, rapace, menacée au niveau national et international, dont un couple se reproduit localement.

Le Docob fait mention d'un total de 192 espèces d'oiseaux recensées dans le périmètre du site, dont 89 nicheuses.

L'état des lieux dressé dans le Document d'Objectif fait ressortir la vulnérabilité du site face aux menaces ci-dessous, toutes considérées comme « Grande » :

- **abandon des pratiques ancestrales agro-pastorales**
- **pollutions et emplois de produits phytosanitaires ou pharmaceutiques**
- **urbanisation / industrialisation des espaces naturels et mise en place des réseaux associés.**

Les tableaux du paragraphe 5 détailleront les espèces présentes, leur statut et degrés de patrimonialité.

2.2 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II n° 930012444 : Plateau d'Arbois – Chaîne de Vitrolles – Plaine des Milles

La ZNIEFF n° 930012444, d'une superficie de 9 504.5 hectares, présentent de nombreux enjeux patrimoniaux (36 espèces d'intérêt patrimonial, dont onze déterminantes), liés à la présence de l'Aigle de Bonelli (aire vitale) et de nombreuses autres espèces déterminantes de l'avifaune pour une part, et à la présence de plusieurs formations végétales patrimoniales et déterminantes part ailleurs (falaises calcaires, Garrigues à hélianthes...).

La flore des agrosystèmes et la faune vertébrée de qualité représentent donc un intérêt biologique fort.

La présence d'espèces rares telles que la Nigelle de France, le Chardon à épingle, ou la Thymélée hirsute constitue une partie de cette richesse floristique.

La faune terrestre remarquable du site est définie, entre autres, par la présence d'espèces comme le Lézard ocellé (*Lacerta bilunulata*) ou l'Hémidactyle (*Hemidactylus turcicus*).

Concernant les invertébrés, la Proserpine (*Zerinthia rumina*), papillon protégé nationalement sur le territoire français est également présente.


Les mammifères présentent aussi des espèces patrimoniales, protégées au niveau nationales, au travers des deux espèces de chiroptères observées sur le site : la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).


Ces inventaires font donc état d'un patrimoine environnemental (faune et flore) important, chaque cortège présentant des espèces remarquables, en lien aux écosystèmes diversifiés mais fragiles de l'Arbois.

**ETUDE simplifiée des incidences Natura 2000
Défrichement et aménagement de bâtiment
dans la ZAC Pichaury, Aix en provence**

Juin 2014

 Site du projet

 ZPS FR9312009 : Plateau de l'Arbois

 ZNIEFF de type II n° 930012444 :

Plateau d'Arbois – Chaîne de Vitrolles – Plaine des Milles

 Commune



ONF
Office National des Forêts



1:25 000

3.1 Emprise prospectée

La zone d'étude dans sa globalité fait l'objet d'un parcours non exhaustif, permettant d'établir un diagnostic et, si besoin, des préconisations de mise en œuvre des travaux. L'analyse écologique s'est appuyée sur une visite de site.

La période de prospection tardive ne permet pas d'établir un diagnostic de terrain optimal, pour autant, aucune difficulté majeure n'a été rencontrée, et la nature des travaux comme le lieu d'emprise permettent d'opérer à une expertise à même d'établir les enjeux en présence pour la réalisation de cette étude d'incidences.

3.2 Méthode analytique mise en œuvre

L'analyse du site d'étude se fonde sur :

- la consultation des bases de données SILENE (Flore et faune, Juin 2013)
- la consultation des différents inventaires naturalistes réalisés sur la zone d'étude (ZNIEFF et DOCOB Natura 2000)
- la consultation de la Base de Donnée Naturaliste (BDN) de l'ONF.

La recherche bibliographique en amont de la prospection naturaliste permet d'obtenir la liste des habitats et espèces ayant justifiées la désignation du site Natura 2000.

- une demi-journée de prospection sur le terrain, à 1 descripteur.

| Intervenants | Date de prospection | Thème |
|--------------|---------------------|---------------------------------|
| Cadet Serge | 24 Septembre 2014 | Flore / Faune diurne / Habitats |

Lors de cette visite, la démarche implicite suivante a été suivie :

- **analyse morphologique et si besoin phytosociologique**, permettant un rattachement à la typologie CORINE biotope et à la typologie Cahier habitats
- **analyse des critères de composition et de structure du/des habitat(s) en question** dans le cadre d'habitats patrimoniaux afin de déterminer l'état de conservation actuel de l'habitat sur la zone et donc de pondérer le niveau de patrimonialité
- **analyse paysagère globale** (vision du site et intégration dans la matrice paysagère globale) et intégration de l'état de conservation du/des habitat(s) permettant de présager de la potentialité de présence des espèces de faune et de flore nommées au titre des directives Européennes Habitats et Oiseaux
- **parcours proportionné à la recherche d'espèces patrimoniales potentielles sur la zone** ; la recherche a porté tout particulièrement sur les espèces végétales patrimoniales et protégées qui auraient pu être présentes sur les chantiers et leurs abords, potentiellement soumises à destruction par la réalisation des travaux.

- une nuit de prospection sur le terrain, à 2 descripteurs.

| Intervenants | Date de prospection | Conditions météorologiques |
|------------------------------|-------------------------------|---|
| Cadet Serge Pravin Marion | Nuit du 21 au 22 Octobre 2014 | Moyennes à bonnes: Lune noire; vent faible en début de soirée ; fort en milieu de nuit |

*Calendrier des prospections
Ephéméride du jour : couché de soleil à 18h50*

Méthodes d'inventaires employées

Ces inventaires n'ont pas pour objet de définir l'ensemble du cortège d'espèces présentes sur le site. Cette démarche demande une pression de prospection étalée sur au moins deux périodes d'inventaires (printemps et fin d'été). Pour autant, les conditions et la pression de prospection ont permis de couvrir la totalité du site d'étude. Ainsi, 3 points d'écoutes ont été réalisés sur le site d'étude, et un 3 points supplémentaires ont été réalisés hors site à proximité de celui-ci à des fins de comparaisons.

Les investigations se sont étalonnées en deux phases, la première diurne à la recherche de gîtes et d'habitats de chasse favorables, puis la seconde dédiée aux campagnes d'investigations acoustiques.

Prospection diurnes :

- *L'analyse paysagère*

L'objectif est d'établir si le site présente un potentiel fonctionnel (corridors) autour et sur le site d'étude, et dans quelle mesure. Elle se base donc sur le principe que la plupart des chauves-souris utilisent des éléments linéaires pour se déplacer d'un point A vers un point B.

- *La recherche des gîtes*

Une attention a été portée sur les cavités naturelles, les arbres remarquables, le patrimoine bâti susceptible d'accueillir des chauves-souris en gîte.

Prospection nocturnes :

- *Points d'écoute*

Comme établis précédemment, des points et transects d'écoutes ont été réalisés sur des secteurs jugés favorables sur le terrain. La méthode consiste en la réalisation de points d'écoutes de 30 minutes afin d'approcher l'exhaustivité de fréquentation des chiroptères en un site et une saison donnée. Entre ces points, l'écoute est poursuivie afin d'augmenter la probabilité de contact. L'écoute est réalisée à l'aide d'un matériel d'écoute ultrasonore en capacité d'écoute "Hétérodyne" et "Expansion de temps" (Petterson D240X), permettant des déterminations en temps réel. Pour les groupes présentant une acoustique rendant impossible les déterminations sur le terrain, des enregistrements sont effectués afin de réaliser une analyse graphique des sonogrammes à posteriori via un logiciel spécialisé (Batsound).

3.3 Contenu et démarche transcriptionnelle de l'évaluation d'incidences

Finalement, le bilan des analyses bibliographiques et des prospections de terrain permet de déterminer les habitats naturels présents et de dégager un bilan des éventuels impacts sur le/les différents habitats, au regard de leur niveau de patrimonialité, et les potentialités de présences des espèces nommées au titre de la directive habitat et oiseaux et autres espèces patrimoniales.

En effet, si les études d'incidences ne contraignent pas réglementairement à l'évaluation de l'impact des travaux sur ces espèces, l'ONF prend le parti de considérer ces éventuels impacts de manière complémentaire à hauteur de sa connaissance du territoire, afin de proposer au porteur de projet de considérer les incidences naturalistes dans leur ensemble.

Ce bilan analytique est retranscrit dans les tableaux et commentaires du paragraphe 6. Aussi, les tableaux synthétiques listés ci-dessous y sont présentés :

Tableau des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000

Ce tableau reprend l'intégralité des habitats nommés au titre de la Directive Européenne Habitat (Annexe I) sur le site Natura 2000 en question et faisant l'objet réglementaire de l'étude d'incidence.

Ce tableau présente l'intitulé et la codification Cahier d'Habitat, le statut de ceux-ci vis-à-vis de la directive, et son éventuel caractère déterminant ou remarquable à l'échelle PACA pour la délimitation des sites Natura 2000 (déclinaison régionale de patrimonialité opérée par la DREAL PACA).

Le tableau présente ensuite l'état de présence des habitats communautaires sur la zone d'étude. L'absence, la potentialité de présence et la présence des habitats sont matérialisées par un code couleur.

En cas de présence ou de potentialité de présence de l'habitat, un niveau de patrimonialité de l'habitat "standard" (c'est à dire dans son état de conservation optimal décrit dans la littérature synsystémique) est retranscrit, s'appuyant sur le statut réglementaire et l'interprétation Régionale qui peut en être faite. Il est ici décliné en trois modalités (faible, moyen, fort). En général, ces statuts et interprétations régionales sont établis selon les éléments suivants :

- Aire de répartition
- Rareté
- Vulnérabilité contextuelle (écologique, climatique, économique, sanitaire, social...)
- Dynamique (quand elle est connue).

Ce niveau d'enjeu est souvent établi dans les DOCOBs et retranscrit textuellement dans l'étude d'incidence. Dans le cas contraire, il fait ici l'objet d'une évaluation à "dire d'expert", sans être factuellement décomposé. Il est à noter que pour une meilleure lecture visuelle des enjeux, les habitats jugés absents de la zone d'étude ne font pas l'objet d'une qualification du niveau d'enjeu.

Enfin, la dernière colonne présente le niveau d'incidence potentiel que les travaux peuvent engendrer sur l'habitat en question. Le niveau est aussi qualifié en trois modalités et codifié par couleur. Une description succincte permet de définir les raisons du niveau d'incidence choisi. Les incidences font l'objet d'une description plus détaillée dans le paragraphe final de chaque étude d'incidence. Ce paragraphe présente la/les localisation(s) de ces zones sensibles, la nature des dégradations potentielles avant de reprendre les mesures d'atténuations envisagées pour réduire ces potentiels impacts.

Tableau des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 et rentrant dans le cadre réglementaire des évaluations d'incidences

Ce tableau reprend l'intégralité des espèces nommées au titre des Directives Européennes Habitat (Annexe II) et Oiseaux (Annexe I) sur le site Natura 2000 en question et faisant l'objet réglementaire de l'étude d'incidence.

Ce tableau présente les noms des espèces, leur statut vis-à-vis des Directives concernées, et les éventuels statuts réglementaires de protections associés appliqués par l'Etat Français (Protection Nationale ou/et Régionale).

Le tableau retranscrit un élément bibliographique important : le statut biologique des espèces. Ce statut biologique correspond à la modalité d'utilisation de l'espace sur le site Natura 2000 par l'animal au sein de son cycle biologique. Extrait de la bibliographie et/ou des observations de terrain, il est regroupé sous les modalités suivantes :

- Reproduction
- Hivernage
- Résidence
- Résidence migratoire
- Ponctuel.

Ce statut, fait partie intégrante des variables permettant d'établir un niveau de sensibilité. De manière générale, on peut pondérer les sensibilités des groupes taxonomiques en fonction du statut biologique des espèces selon le tableau suivant :

| | | Sensibilité par groupes taxonomiques | | | | | | | |
|-------------------|----------------------|---|-----------------|------------------|--------------|--------------|------------|------------|------------|
| | | Avifaune | Chiroptérofaune | Autre mammofaune | Herpétofaune | Batracofaune | Insectes | Poissons | |
| Statut biologique | Reproduction | Espèce migratrice ou non se reproduisant sur le site Natura 2000 de manière régulière | Forte | Forte | Forte | Sans objet | Sans objet | Sans objet | Sans objet |
| | / | Espèce reproductrice sur le site Natura 2000, peu mobiles ou vivant dans des domaines vitaux restreints | Sans objet | Sans objet | Sans objet | Forte | Forte | Forte | Forte |
| | Hivernage | Espèce migratrice présente sur le site Natura 2000 durant la période hivernale | Moyenne | Forte | Forte | Sans objet | Sans objet | Sans objet | Sans objet |
| | Résidence migratoire | Espèce migratrice présente de manière temporaire sur le site au cours d'alters migratoires, ou elle accomplit des périodes d'alimentation et de repos | Moyenne | Moyenne | Sans objet | Sans objet | Sans objet | Sans objet | Sans objet |
| | Résidence | Espèce migratrice ou non, non nicheuse sur le site Natura 2000 mais présente régulièrement, notamment en recherche alimentaire ou en repos | Faible | Faible | Faible | Sans objet | Sans objet | Sans objet | Sans objet |
| | Ponctuel | Espèce migratrice ou non, voire accidentelle, présente sur le site Natura 2000 | Faible | Sans objet | Faible | Sans objet | Sans objet | Sans objet | Sans objet |

Le cycle biologique permet notamment d'établir la présence temporelle ou non des espèces vis-à-vis des travaux et de pondérer les incidences potentielles.

Le tableau dans les études d'incidence présente ensuite l'état de présence des espèces communautaires sur la zone d'étude. Ici, sont considérées la présence ou la potentialité de présence des espèces sur les zones de travaux et à proximité de ceux-ci (tampon considéré de quelques mètres à plusieurs centaines de mètres selon l'état paysager et topographique, et la biologie des espèces). Ainsi, la potentialité de présence des espèces est évaluée en fonction de plusieurs critères: le statut biologique des espèces, la représentativité des habitats de celles-ci sur la zone d'étude, ainsi que la biologie des espèces, incluant la saisonnalité et l'éventuel caractère nyctéméral¹ du cycle d'activité des espèces au regard du projet.

- Les espèces **ponctuelles** ont été jugées **absentes** dès lors que la zone de travaux (et la zone tampon associée dans l'analyse écologique) ne représente pas les habitats qu'exploite généralement l'espèce en question. En effet, la probabilité de rencontrer une espèce ponctuelle dans ce cadre est très faible, et ne justifie aucunement de porter une potentialité de présence et d'incidence.
- Les espèces **reproductrices ou résidentes** sont aussi estimées présentes, potentielles ou absentes en **fonction de la représentativité des habitats qu'ils exploitent** pour l'alimentation, le repos ou la reproduction dans ce tampon analysé. Cela implique que les espèces résidentes ou reproductrices sur le site et dont les habitats de prédilection ne sont pas représentés dans ce tampon sont jugées absentes.

Finalement, l'absence, la potentialité de présence et la présence des habitats sont matérialisées par un code couleur. Tout comme pour le tableau des habitats d'intérêts communautaires, en cas de présence ou de potentialité de présence de l'espèce, un niveau de patrimonialité est retranscrit, s'appuyant sur le statut réglementaire et l'interprétation régionale qui peut en être faite. Enfin, la dernière colonne présente aussi le niveau d'incidence potentiel que les travaux peuvent engendrer sur l'espèce en question.

¹ Adjectif désignant une alternance d'un jour et d'une nuit et correspondant à un cycle biologique de 24 heures.

Tableau des espèces patrimoniales n'appartenant pas à l'annexe 2 de la Directive Européenne Habitat (cas des ZSC et ZPS)

Ce tableau reprend la liste des espèces non nommés au titre de la Directive européenne Habitat ou Oiseaux présentes sur le site Natura 2000 en question. Cette liste d'espèces ne fait pas l'objet d'une évaluation réglementaire l'étude d'incidence tel que les demandent les services instructeurs.

Pour autant l'ONF estime que leur intégration dans l'étude d'incidence est nécessaire dans le cadre d'une bonne intégration environnementale du projet. La structure du tableau est la même que pour le tableau des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 et rentrant dans le cadre réglementaire des évaluations d'incidences. Les éventuelles mesures de réduction des incidences sur ces espèces sont intégrées textuellement en fin d'évaluation des incidences, pour autant, pour des raisons de formalisme, les incidences potentielles ne sont pas reprises dans le tableau de synthèse des incidences comportant uniquement les espèces Annexe II de la Directive Habitat et Annexe I de la Directive Oiseaux.

Tableau de synthèse des incidences potentielles concernant les espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 et rentrant dans le cadre réglementaire des évaluations d'incidences

Il correspond à la synthèse des incidences à considérer par le porteur de projet jugées comme notables pour les espèces et habitats naturels. Pour autant, ces incidences ne sont pas nécessairement préjudiciables à la réalisation des travaux.

Chaque incidence notable reprend finalement l'**objet de la qualification** (type d'incidence, habitat ou espèce concernée, niveau d'enjeu associé), d'une **quantification** (incidence faible, moyenne, ou forte) et **des mesures de contournement ou d'atténuation des incidences**.

Une dernière colonne quantifie le niveau d'incidence résiduel suite à l'intégration des mesures de réduction d'incidences qui seront mises en œuvre par le porteur de projet.

Un **paragraphe final décrit** brièvement les **mesures de contournements ou de réduction des incidences auxquelles le pétitionnaire se soumet**. Le cas échéant, une cartographie ou un plan de masse permettant de visualiser les zones à mettre en défens ou faisant l'objet de mesures particulières est intégrée au paragraphe.

4. Résultats : état initial du patrimoine de la zone d'étude

4.1 Habitats naturels

Les habitats naturels présentés ci-dessous font partie d'une structure forestière de massifs calcaires méso - méditerranéens. Ces conditions mésologiques ont permis le développement d'une végétation présentant un stade évolutif de type post pionnier, installé depuis une période de déprise agricole datant probablement des années 50. La zone est donc largement dominée par une pinède de pin d'Alep (code Corine 42.84) continue bénéficiant ici d'une structure non rajeunie par le feu, sans pour autant présenter de très vieux individus. Sa structure en sous étage est dominée par une végétation graminéenne pérenne (*Brachypodium phoenicoides*) et un très faible couvert en arbustes, probablement du fait d'un entretien régulier. Malgré la faible abondance des espèces ligneuses basses, la richesse spécifique végétale y est relativement importante. Finalement, la composition floristique de la pinède de pin d'Alep est déformée, s'apparentant d'avantage aux pelouses pérennes et ourlet intra forestiers à Brachypode de phénicie code Corine : 34.36.

La voie d'accès par le lot C (Cf. carte ci-jointe) est quant à elle une zone largement dégradée par l'aménagement existant (rudéralisation de la végétation) et la présence d'espèces exogènes ou invasives (*Acer negundo*, *Robinia pseudoacacia*, *Pyracantha americana*). Des bribes relictuelles (vallon) de chênaie verte (code Corine : 45.31 ; code EUR27 : 9340.3) laisse entendre l'existence de cette formation originelle avant aménagement, sans qu'il n'existe de vieux arbres dans cette formation.

Les habitats sont figurés dans la carte et le tableau de synthèse des habitats naturels ci-après.

Tableau 1 : Habitats naturels rencontrés

| Code Corine | Surface représentée sur la zone d'étude (ha) | Intitulé Corine | Code EUR27 | Habitat déterminant | Habitat remarquable | Directive Habitat Annexe1 |
|-------------|--|---------------------------------|------------|---------------------|---------------------|---------------------------|
| 42.84 | 1.7 | Forêts de Pins d'Alep | Sans objet | Non | Non | Non |
| 34.36 | 1.7 | Gazons à Brachypode de Phénicie | Sans objet | Non | Non | Non |
| 35.31 | 0.19 | Chênaie verte à laurier-tin | 9340.3 | Non | Non | Communautaire |
| 87.2 | 0.29 | Zones rudérales | Sans objet | Non | Non | Non |

ETUDE simplifiée des incidences Natura 2000
Défrichement et aménagement de bâtiment dans
la ZAC Pichaury, Aix en provence
Cartographie des habitats naturels - Corine

Novembre 2014

Habitats naturels / Nomenclature Corine

Habitats dominants

42.84 Forêts de Pins d'Alep

87.2 Zones rudérales

86.3 Sites industriels ou commerciaux en activité

45.3 Forêts de Chênes verts mésoméditerranéen

Habitats associés

34.36 Gazons à Brachypode de Phénicie

85.3 Jardins



Fonds : IGN OrthoPhotos®



1:2 000

4.2 Flore

Espèces végétales de la Directive Habitats présentes sur la zone d'étude

Aucune espèce végétale appartenant à la directive habitat n'est présente sur zone. Le caractère pour partie rudéralisé et d'autre part relativement forestier de la zone entraîne une diversité floristique abondante, mais non spécialiste et non patrimoniale.

Autres espèces végétales protégées ou patrimoniales présentes sur la zone d'étude

Aucune espèce patrimoniale n'a été trouvée sur site. Les espèces ZNIEFF ont été activement recherchées, mais l'écologie des espèces ne coïncide pas avec les habitats de la zone étudiée.

4.3 Faune

Entomofaune (insectes), espèces d'intérêts communautaires ou protégées

Aucun insecte relevant de la Directive Habitat n'a été observé au sein de la zone d'emprise de l'étude. Pour autant, il n'est pas à exclure la présence d'espèces à statut comme le damier de la succise (*Euphydryas aurinia ssp. provincialis*). En effet, la présence ponctuelle de *Scabiosa arthropurpurea* sur la zone étudiée laisse entendre une présence potentielle de l'espèce, sans que l'on puisse qualifier la zone d'habitat d'espèce du fait de l'important couvert forestier.

Herpétofaune (reptiles et amphibiens), espèces d'intérêt communautaire relevant de la Directive Habitats ou protégées

Aucun reptile ou amphibien relevant de la Directive Habitats n'a été observé au sein de la zone d'emprise de l'étude. La présence potentielle d'*Hemidactylus turcicus* ou *Tarentola mauritanica* (espèces protégées) n'est pas à exclure, mais sur le secteur d'étude, ces espèces ne peuvent être présentes qu'aux abords des aménagements bâtis au regard des habitats naturels en présence. Ces espèces potentielles peuvent être considérés comme largement anthropophiles, et leur utilisation courante des bâtis exclue la notion d'incidences sur ce type de projets. D'autres espèces communes comme le lézard vert ou le lézard des murailles (espèces protégées) sont aussi très probablement présentes sans présenter d'enjeu particulier.

Avifaune (oiseaux)

La présence de la ZPS de l'Arbois à 3.3km du site confère aux enjeux ornithologiques un caractère particulier. Pourtant, la majorité des espèces de la ZPS de l'Arbois sont paludicoles ou liées aux écosystèmes de garrigues ouvertes sèches.

Aussi, le site étudié, présente beaucoup plus de similitude écologique en lien à l'avifaune avec la ZNIEFF Plateau d'Arbois – Chaîne de Vitrolles- Plaine des Milles.

Le site expertisé, de par sa continuité avec la zone périurbaine de la ZAC de Pichaury et un caractère forestier marqué en exposition Nord peut convenir à la présence d'espèces patrimoniales tolérant les espaces fragmentés tels que : Petit duc, Chevêche d'Athéna, Coucou geai, Huppe fasciée. Pour autant, l'âge et la conformation des arbres présents sur site (pas de cavités visibles) limitent certainement l'utilisation de celui-ci en tant que zone d'alimentation et de repos. De nombreuses espèces plus communes tels que Pigeon colombin, pic vert, Cochevis huppé, Moineau soulcie ou autres passereaux peuvent aussi fréquenter le site.

La zone fait aussi partie des aires de chasse connues de plusieurs espèces de rapaces diurnes et nocturnes résidentes ou nicheuses sur la ZPS de l'Arbois ou sur la plaine des Milles (Aigle de Bonelli, Faucon crécerelle, Milan noir, Milan royal, Hiboux grand-duc, Busard cendré et saint martin, ect...). Pour autant, de la même manière la situation particulière du site limite la présence de ces espèces à une représentation probablement faible, liée à une activité de chasse ponctuelle dans des territoires relativement grands.

Non loin de la zone d'étude, on notera aussi la présence d'habitats favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux mais largement fragmentés (plaine agricole des milles au nord, plaine du grand vallat au sud) comme pour le Rollier d'Europe, la Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche à tête rousse, Outarde canepetière, Œdicnème criard, Pie-grièche méridionale, Guêpier d'Europe...

Mammifères, espèces d'intérêt communautaire relevant de la Directive Habitats

Aucune espèce relevant de l'annexe 2 de la Directive Habitats n'a été observée au sein de la zone d'emprise de l'étude. La seule espèce de l'annexe 2 de la directive habitat nommée par le formulaire standard de donnée (FSD) ZNIEFF est le Grand Rhinolophe. La zone en question ne semble pas être favorable à la présence régulière de l'espèce. Plutôt inféodée aux espaces bocagers et aux interfaces d'habitats complexes, les habitats présents sur site ne lui sont donc à priori pas particulièrement favorables dans cette stricte zone. Aussi, la zone ne présente pas de bâti ancien pouvant présenter un intérêt pour cette espèce (espèce particulièrement exigeante en termes de tolérance thermique).

En revanche, plusieurs espèces de chauve-souris sont présentes sur site utilisant l'espace à plusieurs titres. L'écoute ultrasonore nocturne réalisée (Cf paragraphe ci-dessous) permet d'avancer certaines hypothèses concernant les espèces contactées.

Contexte chiroptérologique du secteur

Le secteur d'Aix les milles semble assez peu prospecté d'un point de vue chiroptérologique, pour autant, au regard de la structure paysagère (topographie, utilisation originelle agricole de l'espace) et de l'état des installations anthropiques (ZAC, golf, aérodrome, habitat diffus), la zone des milles peut certainement être qualifiée de sinistrée.

Les habitats qui composent la zone d'étude sont d'une valeur écologique moyenne, limitant l'attrait général et limitant probablement le cortège d'espèces présentes. Pour autant, la pollution lumineuse environnante et la densité des infrastructures alentours sont probablement les facteurs limitants majeurs pour beaucoup d'espèces qui devait fréquenter le réseau de vallons et plateaux du secteur.

Résultat de l'inventaire par écoutes ultrasonores

L'ensemble des espèces contactées est présenté dans le tableau ci-dessous. Pour chaque taxon, des notions de leurs statuts ainsi que la localisation sont brièvement décrits. Ne sont listées ici que les espèces contactées sur site et aux alentours.

Tableau 2 : Liste détaillée des espèces contactées sur le site d'étude et en zone périphérique

| Espèce | Nb ind. observés en gîte/ potentialité gîte | Nb de contact sur site | 1 ^{ère} heure de contact sur site | Nb de contact hors site | Observations | Point d'écoutes concernés |
|---------------------|---|------------------------|--|-------------------------|--|---------------------------|
| Pipistrelle Pygmée | Présence certaine de gîtes en batis | * | 19h04 | 1 | Présence dans la zone et hors zone de manière indifférenciée | 1,2,3 |
| Pipistrelle commune | Présence certaine de gîtes en batis | * | 19h10 | 0 | Présence dans la zone et hors zone de manière indifférenciée | 1,2, |
| Pipistrelle de Kuhl | Présence certaine de gîtes en batis | * | 19h10 | 4 | Présence dans la zone et hors zone de manière indifférenciée | 1,2,3,4 |
| Oreillard Gris | Pas de potentialité de gîtes | 0 | 20h33 | 1 | Présence hors zone d'étude uniquement (lisière sud de la bute de pichauri) | 3 |
| Serotine commune | Pas de potentialité de gîtes | 1 | 21h39 | 1 | Présence dans la pinède de pin d'Alep et dans la zone aménagée en parking | 4,6 |

* Espèces présentes de façon quasi-continue durant la plage d'écoute

Eléments analytiques

Au regard des prospections diurnes et de l'analyse des habitats d'espèce et de la structure paysagère, les disponibilités de gîte pour les chauves-souris sont uniquement liées aux batis multiples exploités par les espèces ubiquistes. De par les caractéristiques générales des bois présents (arbres essentiellement jeunes, large dominance du Pin d'Alep, faible volume, bon état sanitaire général) le peuplement forestier n'offre très peu voire aucune possibilité de gîtes arboricoles. Le site ne présente pas de zones rupestres.



Zones peu favorables aux chiroptères (volis à gauche; cabanon ouvert et peu isolant à droite)

Globalement, l'activité chiroptérologique s'est révélée relativement importante en début de nuit sur l'ensemble du site (malgré une période avancée en saison), caractérisée par une activité majeure (plusieurs dizaines de contacts) dès les premières minutes de la nuit (19h04). Ce constat présage très fortement de l'existence d'un, ou plusieurs gîte(s) bâtis exploités par un certain nombre d'espèces, notamment pour la pipistrelle de Kuhl, pipistrelle commune, pipistrelle pygmée. En revanche, les contacts établis se limitent à des espèces que l'on qualifiera de communes en climat méridional, plutôt ubiquiste voire anthropophiles. La pollution lumineuse produite par la ZAC sur cette zone constitue certainement un facteur limitant pour la fréquentation du site par certaines espèces lucifuges, expliquant en partie la diversité limitée des contacts établis. La Sérotine commune a aussi été contactée par deux fois sur site plus tardivement en soirée. L'espèce, peu lucifuge, utilise probablement le site en chasse même s'il semble que les contacts correspondaient d'avantage à un transit de l'espèce (la montée en puissance du mistral durant la nuit peut perturber l'analyse que l'on peut faire de ce point de vue).

Hors du site, le secteur échantillonné correspondait pour la partie sud à la tête du relief de Pichauri, et pour la partie sud au secteur aménagé de la ZAC (cf carte). Sur la partie sud, qui présente une topographie plus marquée favorable et reste plus préservée de la pollution lumineuse, un Oreillard gris a été contacté. L'espèce, plus lucifuge, ne l'a pas été au cœur de notre zone d'étude. La présence de cette espèce sur cette zone est signe d'un habitat mieux préservé à l'échelle locale, malgré un environnement général similaire en termes de fragmentation d'habitat.

Finalement, conformément au paysage du site, on rencontre des espèces plutôt ubiquistes, que ce soit en gîtes, en activité de chasse ou en transit. L'état paysager que l'on peut qualifier d'interface périurbain et forestier relictuel laisse entendre **que les travaux peuvent avoir une d'incidence cumulative sur l'état paysager du site en marge de la ZAC**. Le fait est que l'état périurbain de l'environnement a déjà certainement entraîné une modification des cortèges d'espèces représentées. De ce point de vu, **on peut établir que d'impact intrinsèque du projet est négligeable, notamment pour les espèces déjà présentes sur le site à aménager**. Pourtant, certaines mesures simples permettraient de **limiter les effets cumulatifs (ZAC) des aménagements pour certaines espèces probablement présentes en marge de la ZAC**.

5. Analyse des effets possibles du projet

L'analyse des effets des travaux sur les différentes espèces Natura 2000 et espèces protégées est synthétisée dans les tableaux annexés au présent rapport.

Ils considèrent l'ensemble des données issues de la bibliographie et du terrain ainsi que les espèces présentes sur le site Natura 2000 - potentiellement présentes sur les habitats naturels du site.

5.1. Effets directs et permanents

Etant donné la nature des habitats naturels concernés, le projet n'entraînera que des effets directs et permanent relativement faibles sur la faune, la flore et leurs habitats. En effet, l'emprise du projet prévoit un réaménagement d'une zone de parking existante, et la partie du projet en zone naturelle concerne des habitats naturels bien représentés et faiblement patrimoniaux. Au regard de ces habitats, la faune et la flore présente ou potentielle reste aussi relativement commune. Vis-à-vis des espèces de la Directive Oiseau, le site d'implantation sensus-stricto correspond peu aux faciès de la Zone de Protection Spéciale, et le caractère majoritairement jeune du peuplement laisse entendre une faible attractivité de la zone pour la nidification.

Un des probables effets les plus significatifs serait l'incidence de la pollution lumineuse concernant la partie Nord (LotD) du projet. Cette zone reste encore quelque peu préservée de ce point de vue, et il est fort probable que les installations lumineuses puissent poursuivre l'exclusion déjà largement entamée de la guide des chiroptères lucifuges.

5.2. Effets temporaires

Etant donné la nature des travaux, les dérangements sont la principale source de nuisances temporaires prévisible. Ces dérangements peuvent être déclinés comme suit :

- **bruits et poussières faibles** générés par les engins de chantiers (durée non estimée)
- **nuisances sonores liées à la réalisation des débroussailllements et coupes liées aux obligations de débroussailllement**
- **présence des personnels** durant l'ensemble de la phase chantier, soit environ 16 mois.

Le niveau d'incidence des nuisances temporaires devrait être faible, mais celles-ci dépendent aussi de la période qui sera retenue pour la réalisation des travaux, notamment pour les travaux de défrichement et débroussailllements. **Dans le cadre d'une réalisation automnale des travaux, ces nuisances pourront être considérées comme négligeables.**

5.3. Effets indirects

Les effets indirects sont les incidences en lien à la :

- **Dissémination des espèces invasives lors des travaux par les engins de chantier**

Cet aspect devra être pris en compte dans la gestion de chantier afin d'en limiter les risques

- **Déstructuration supplémentaire d'habitats par débroussailllements liés à l'AP**

Ces effets peuvent être jugés comme négligeable au regard de la structure de la végétation dans un tampon de 50m autour des bâtis.

- **Densification de l'urbanisation**

La facilitation des projets immobiliers dans un environnement proche fait certainement partie des effets indirects d'un tel projet, pour autant, la densité d'éléments urbains est déjà fortement avancée en ce lieu et ce contexte est la résultante d'une politique d'urbanisme.

Intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000

| Intérêt communautaire | Directive Européenne Habitat | Autre considérant ¹ | Présence / Représentativité de l'habitat à l'échelle de la zone d'étude | Niveau d'enjeu | Incidences potentielles |
|--|------------------------------|--------------------------------|---|----------------|-------------------------|
| Intérêt communautaire au titre de la Zone de Protection Spéciale | Communautaire | / | Absent | / | / |

Source : DREAL PACA pour la délimitation des ZNIEFF et sites Natura 2000; Source DREAL PACA 2012

| Nom Latin | Statut biologique sur site Natura | Directive Européenne Habitat / Oiseaux | Protection d'Etat | Présence / Représentativité de l'espèce à l'échelle de la zone d'étude | Date de dernière observation/ source | Niveau d'enjeu sur site | Incidences potentielles |
|----------------------------------|-----------------------------------|--|-------------------|--|--------------------------------------|-------------------------|--|
| Oiseaux | | | | | | | |
| <i>Acrocephalus melanopogon</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Alcedo atthis</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Anthus campestris</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Ardea purpurea</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Asio flammeus</i> | | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Aythya nyroca</i> | Hivernant | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Botaurus stellaris</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Bubo bubo</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Potentiel | DOCOB | Moyen | Négligeable, habitat peu favorable pour l'espèce pour la reproduction. A prévoir des dérangements potentiels (perchoir) période de travaux envisagée |
| <i>Burhinus oedicnemus</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Calandrella brachydactyla</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Caprimulgus europaeus</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Circaetus gallicus</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Présence | DOCOB | Très Fort | Négligeable, présence en marge uniquement, impact lié à des dérangements pendant la période de travaux envisagée |
| <i>Circus aeruginosus</i> | Hivernant | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Circus cyaneus</i> | Hivernant | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Circus pygargus</i> | Résidence migratoire | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Coracias garrulus</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Egretta alba</i> | Résidence migratoire | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Egretta garzetta</i> | Hivernant | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Emberiza hortulana</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |
| <i>Falco peregrinus</i> | Hivernant | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | | |

| | | Habitat / Oiseaux | la zone d'étude | | | |
|------------------------------|----------------------|-------------------|-----------------|----------|-------|-------|
| <i>Ixobrychus minutus</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | |
| <i>Lanius collurio</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | |
| <i>Lullula arborea</i> | Résidence | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | |
| <i>Milvus migrans</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Présence | DOCOB | Moyen |
| <i>Milvus milvus</i> | Résidence migratoire | Directive Oiseaux | Nationale | Présence | DOCOB | Moyen |
| <i>Nycticorax nycticorax</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | |
| <i>Pernis apivorus</i> | Résidence migratoire | Directive Oiseaux | Nationale | Présence | DOCOB | Moyen |
| <i>Sylvia undata</i> | Résidence | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | |
| <i>Tetrax tetrax</i> | Reproducteur | Directive Oiseaux | Nationale | Absence | | |

Négligeable, présence en m
uniquement, impact lié à des détra
durant la période de trava

Négligeable, présence en m
uniquement, impact lié à des détra
durant la période de trava

Négligeable, présence en m
uniquement, impact lié à des détra
durant la période de trava

| Nom Latin | Statut biologique sur site | Directive Européenne Habitat / Oiseaux | Protection d'Etat | Présence / Représentativité de l'espèce à l'échelle de la zone d'étude | Date de dernière observation / source | Niveau d'enjeu | Incidences potentielles |
|-----------------------------|----------------------------|--|-------------------|--|---------------------------------------|----------------|---|
| Oiseaux | | | | | | | |
| <i>Pipiter niusus</i> | Hivernant | / | Nationale | Absence | | | |
| <i>Amator glandarius</i> | Reproducteur | / | Nationale | Absence | | | |
| <i>Falco subbuteo</i> | Résidence migratoire | / | Nationale | Absence | | | |
| <i>Falco tinnunculus</i> | Reproducteur | / | Nationale | Absence | | | |
| <i>Upupa epops</i> | Reproducteur | / | Nationale | Absence | | | |
| <i>Scops asio</i> | Reproducteur | / | Nationale | Potentiel | DOCOB | Faible | Négligeable au regard de la sensibilité de l'espèce, impact potentiellement nul à des dérangements minimaux (perchoirs diurnes) durant la période de travail. |
| <i>Urochelidon noctua</i> | Reproducteur | / | Nationale | Potentiel | DOCOB | Moyen | Négligeable, impact potentiellement nul à des dérangements minimaux durant la période de travail. |
| <i>Merula meridionalis</i> | Reproducteur | / | Nationale | Absence | | | |
| <i>Sylvia curruca</i> | Reproducteur | / | Nationale | Potentiel | ZNIEFF | Faible | Négligeable, impact potentiellement nul à des dérangements minimaux. |
| <i>Sylvia atricapilla</i> | Ponctuel | / | Nationale | Potentiel | ZNIEFF | Moyen | Négligeable, espèce très présente, possibilité de gîte. |
| <i>Sylvia curruca</i> | Reproducteur | / | Nationale | Potentiel | ZNIEFF | Moyen | Négligeable, impact potentiellement nul à des dérangements minimaux. |
| <i>Merula hispanica</i> | Reproducteur | / | Nationale | Absence | | | |
| <i>Sylvia conspicillata</i> | Reproducteur | / | Nationale | Absence | | | |
| <i>Merula minor</i> | Ponctuel | / | Nationale | Absence | | | |
| Reptiles & Amphibiens | | | | | | | |
| <i>Lacerta maderensis</i> | / | / | Nationale | Potentiel | DOCOB | Faible | Négligeable, espèce abondante. |
| <i>Lacerta maderensis</i> | / | / | Nationale | Potentiel | ZNIEFF | Faible | Négligeable, espèce abondante. |
| <i>Lacerta maderensis</i> | / | / | Nationale | Absence | | | |

| nom scientifique | statut de conservation | répartition géographique | présence dans la zone d'étude | source | commentaire |
|----------------------------------|------------------------|--------------------------|-------------------------------|----------------------|--|
| Flore | | | | | |
| <i>Chrysanthemum provinciale</i> | / | / | Absence | | |
| <i>Chrysanthemum syriacum</i> | / | Nationale | Absence | | |
| <i>Carduus acicularis</i> | / | Régionale | Absence | | |
| <i>Carduus suffreniana</i> | / | Nationale | Absence | | |
| <i>Chrysanthemum marifolium</i> | / | Nationale | Absence | | |
| <i>Thymus hirsuta</i> | / | Régionale | Absence | | |
| <i>Thymus lineatus</i> | / | Régionale | Absence | | |
| <i>Thymus sylvestris</i> | / | Nationale | Absence | | |
| <i>Thymus minima</i> | / | Nationale | Absence | | |
| <i>Thymus benedictus</i> | / | / | Absence | | |
| <i>Thymus officinalis</i> | / | Nationale | Absence | | |
| <i>Thymus syriaca</i> | / | Nationale | Absence | | |
| Insectes | | | | | |
| <i>Thymus rumina</i> | / | Nationale | Absence | | |
| <i>Thymus polyxena</i> | / | Nationale | Absence | | |
| <i>Thymus aurinia</i> | / | Nationale | Potentiel | ZNIEFF | Moyen |
| Mammifères | | | | | |
| <i>Pipistrellus kuhli</i> | Reproducteur | Nationale | Présence | Observation sur site | Faible |
| <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | Hivernant | Nationale | Présence | Docob | Faible |
| <i>Pipistrellus pygmaeus</i> | Reproducteur | Nationale | Présence | Observation sur site | Faible |
| | | | | Observation sur site | |
| | | | | | Négligeable à faible selon la période de destruction très ponctuelle d'individus durant la phase de défécation |
| | | | | | Nulle, espèce ubiquiste au site |
| | | | | | Nulle, espèce ubiquiste au site |
| | | | | | Nulle, espèce ubiquiste au site |

| ne ayant une incidence significative | Habitats ou espèces concernés | Niveau d'enjeu associé | Niveau d'incidence potentiel | Mesures envisagées | In |
|---|-------------------------------|------------------------|------------------------------|---|----|
| Aucune incidence significative sur les espèces de la Directive Oiseaux | | | | | |
| mesures envisagées afin de considérer les enjeux environnementaux s'inscrivant hors cadre de procédure de l'évaluation des incidences environnementales en Zone de Protection Spéciale, mais fait partie de l'annexe 5) que le porteur de projet ne peut ignorer. | | | | | |
| ne ayant une incidence significative | Habitats ou espèces concernés | Niveau d'enjeu associé | Niveau d'incidence potentiel | Mesures envisagées | In |
| <p>en contact. liés à la phase de transport / stockage ouvriers</p> | Oreillard roux | Moyen | Moyen | <p>Réduction de la hauteur des mâts d'éclairage extérieurs</p> <p>Equipements en déflecteurs des mâts</p> <p>Choix d'une longueur d'émission des ampoules (LED) aux alentours de 590 nm</p> <p>Limitations des zones éclairées</p> <p>Maintien ou plantation d'éléments végétaux linéaires entre les bâtiments et infrastructures</p> <p>Maintien ou plantation d'éléments végétaux linéaires entre les bâtiments et infrastructures</p> | |
| <p>liés à la remobilisation d'éboullis</p> <p>stockage de matériel et</p> | Serotine commune | Moyen | Faible | <p>Maintien ou plantation d'éléments végétaux linéaires entre les bâtiments et infrastructures</p> | |
| <p>actuelle d'individus sur plante hôte est</p> | Damier de la sussise | Moyen | Faible | <p>Intervention de défrichage avant la fin mars 2015. Cette mesure vise favoriser une période de défrichage avant concentration des chenilles sur l'habitat favorable.</p> <p>En cas d'incompatibilité du calendrier écologique avec le calendrier des autorisations administratives, réalisation de fauchages de la végétation entre Avril et Juin 2015 avec maintien d'une hauteur de végétation inférieure à 10 cm. Cette mesure de substitution vise à diminuer l'attractivité de l'habitat vis-à-vis des Papillons et ainsi éviter la destruction d'une génération de ponte.</p> | |

7. Mesures correctives proposées

Conserver les éléments linéaires et ponctuels du paysage en faveur de la biodiversité

Le porteur de projet intégrera dans son projet définitif les éléments suivants en faveur des chauves-souris :

- Conserver des arbres ou les substituer par des plantations de linéaires d'arbres afin de maintenir des corridors écologiques en faveur des chauves-souris.
- Privilégier la conservation des arbres de hautes tiges plutôt que l'implantation de nouvelles essences vouées à l'embellissement du lotissement.

Limitations des incidences liées aux éclairages nocturnes

Etant donné l'ensemble des éléments présentés dans le présent document, et au vu des conclusions d'incidences probables du présent projet, **il est proposé de réduire les effets potentiels des éclairages extérieurs sur les chiroptères.**

En l'occurrence, **l'emploi d'éclairage à LED et l'équipement en déflecteurs** des mats permettraient de réduire leur impact en termes de pollution lumineuse sur les espèces lucifuges. **La hauteur des mâts sera réduite au strict nécessaire** afin de répondre aux contraintes réglementaires.

En effet, les LED n'utilisent qu'une longueur d'onde d'émission et sont donc moins impactantes que les lampes à incandescence. **Les longueurs d'ondes dans le vert et le blanc sont à proscrire ; une longueur d'onde aux alentours de 590 nm sera préférée.**

Par ailleurs, réduire la hauteur des mâts et les équiper de déflecteurs permettrait un éclairage ciblé des espaces publics, sans pollution lumineuse diffuse.

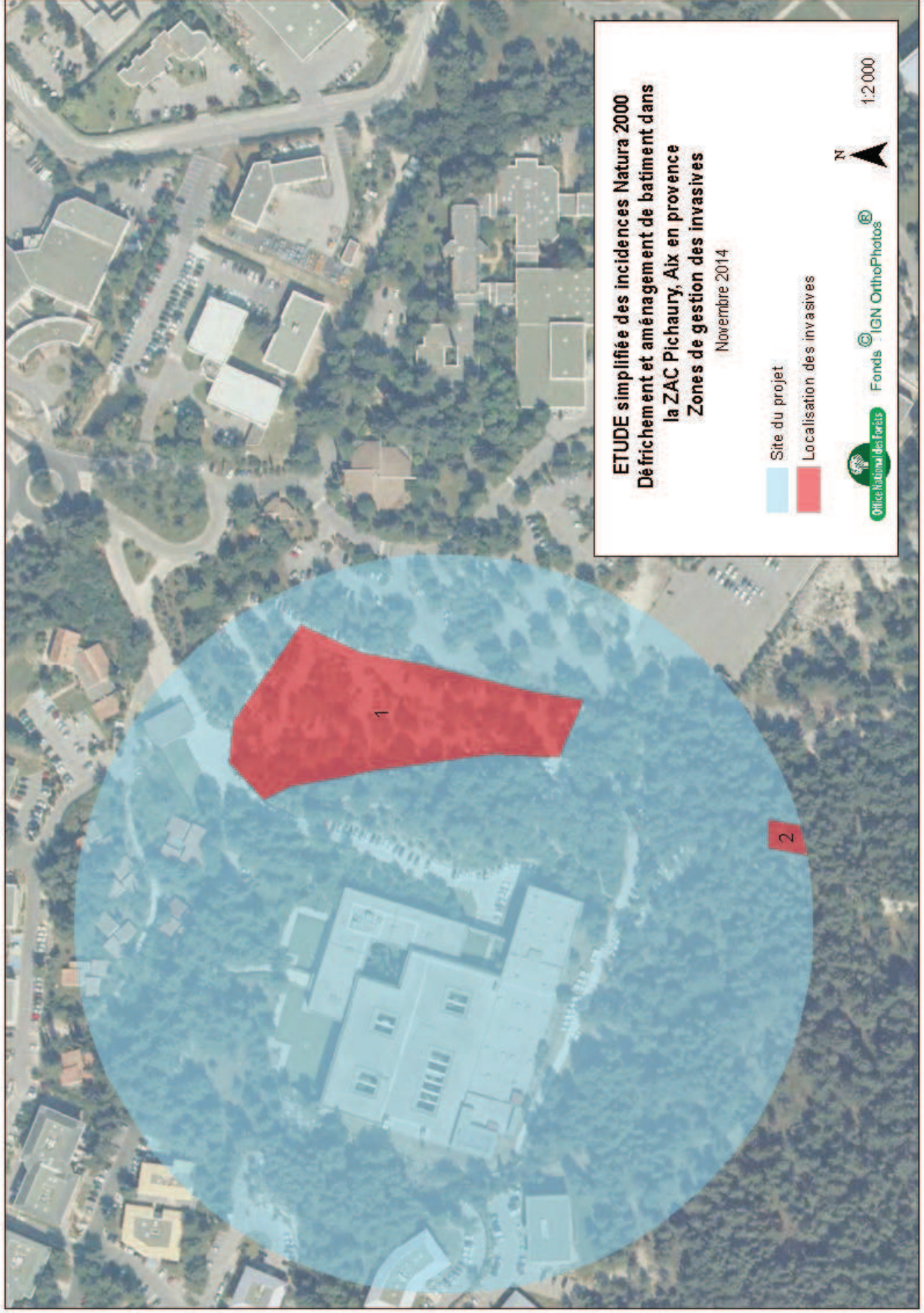
Ces éclairages seront par ailleurs limités aux chemins piétons et parcs de stationnements extérieurs.

A noter que ces équipements restent obligatoires aux regards des normes de constructions en vigueur.

Eviter le développement de la flore exotique envahissante

La liste des espèces invasives présentes sur site est présentée en annexe de ce document. Aussi la gestion responsable de ces déchets devra être prise en compte. L'introduction en espace naturel ou à proximité immédiate d'espèces exotiques (allochtones) envahissantes est prohibée. Le panel de végétaux utilisés pour l'embellissement du site devra intégrer ce paramètre important, d'autant qu'il n'est pas antagoniste à un aménagement esthétique et peu consommateur d'eau et d'entretien du site.

- Une procédure d'exportation des déchets végétaux devra être mise en place du fait de la présence d'espèces invasives sur le site de travaux. L'épandage des débris végétaux sur le site représente un risque de dispersion des espèces exotiques envahissantes présentes vers le milieu naturel proche. **Les déchets végétaux devront être exportés dans un centre d'incinération ou de compostage agréé.** Ces espèces sont présentées en annexe du présent rapport. Les végétaux y seront brûlés / broyés et montés en température pour éviter un risque de prolifération.
- L'emploi d'espèces envahissantes dans le cadre de la création d'espaces verts ou d'embellissement du lotissement est ici prohibé. **La liste des espèces végétales exotiques envahissantes dressée par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen est disponible en Annexe de ce présent document.**
- **Le choix des espèces végétales dans le cadre de création d'espaces verts ou d'embellissement du lotissement devra porter sur des espèces indigènes de la région PACA.** Une liste élaborée par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen recensant les espèces végétales indigènes commercialisées est disponible en Annexe.



Photographies des zones concernées



Espèces concernées dans la zone 1 (Cf carte) parking. De gauche à droite :
Hypericum calycinum, *Pyracantha americana*, *Acer negundo*



Zone 2 (Cf carte) secteur sud hors clôture.

8. Coûts des opérations d'évitement et d'atténuation proposées

| | Contraintes techniques pour la mise en œuvre de l'action | Volume de jours nécessaire à la mise en œuvre de l'action | Coût estimatif supplémentaire de la mesure |
|---|---|---|--|
| Privilégier la conservation des arbres de hautes tiges plutôt que l'implantation de nouvelles essences vouées à l'embellissement du lotissement ou maintien de linéaires végétaux par plantations | / | 0 | 0 € HT |
| Réduire les effets potentiels des éclairages extérieurs sur les chiroptères | Emploi d'éclairage à LED Equipement de déflecteurs Réduction de hauteur des mâts Longueur d'onde aux alentours de 590 nm Eclairage limité aux chemins piétons et parcs de stationnements extérieurs | 0 | Négligeable |
| Procédure exportation végétaux invasifs : Location d'un véhicule de type camion benne cabine et frais de déplacement Nettoyage hors espace naturel du matériel de transport en fin de chantier | / | 1 Jour | 1000 € HT |
| Procédure exportation végétaux invasifs : Temps personnel (forfait 2 pers./ 1 jour) | / | 2 jours | 800 € HT |
| Procédure exportation végétaux invasifs : Incinération / Compostage des débris végétaux en centre agréé | / | / | 60€ / tonne |
| Total | | | Environ 2000€ HT |

9. Conclusion : niveau d'incidences du projet sur le site Natura 2000

Dans la mesure où le porteur de projet s'engage ci-dessous par la présente à respecter l'ensemble des mesures d'évitement et d'atténuation proposées par l'ONF, le projet ne devrait pas avoir d'incidences négatives sur les habitats et les espèces du site Natura 2000.

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre l'ensemble de ces recommandations.

| |
|--|
| <p>Fait à</p> <p>Le</p> <p>Cachet</p> |
|--|

Dans le cadre des engagements du porteur de projet et au regard du type de travaux engagés le projet ne présente pas d'effet notable sur le site FR9312009

Rapport réalisé par l'ONF, le 05/1/2014,

Le Technicien Forestier

Serge CADET

Annexe des Espèces végétales relevés sur le site

| Nom | Abondance-Dominance |
|-----------------------------------|---------------------|
| Acer campestre | + |
| Agrostis capilaris ssp. Castelana | 1 |
| Antirrhinum majus | + |
| Aphyllentes monspelliensis | 2 |
| Asparagus acutifolius | 1 |
| Brachypodium phoenicoides | 3 |
| Cardamine hirsuta | 1 |
| Carduus spaericus | 1 |
| Carex flacca | 1 |
| Carex halleriana | 1 |
| Celtis australis | 1 |
| Cercis siliquastrum | + |
| Clematis flammula | 1 |
| Convolvulus arvensis | 1 |
| Coris monspelliensis | 1 |
| Coronilla juncea | 1 |
| Crataegus monogyna | + |
| Crepis sp. | 1 |
| Diploxys erucoides | 1 |
| Dittrichia graveolens | 2 |
| Dittrichia viscosa | 1 |
| Dorycnium pentaphyllum | 1 |
| Echium vulgare | + |
| Eleusine indica | 1 |
| Erodium sp. | + |
| Filipendula ulmaria | + |
| Foeniculum officinale | 1 |
| Gallium verum | 1 |
| Juncus conglomeratus | + |
| Juniperus oxycedrus | + |
| Leuzea coniza | 1 |
| Lonicera etrusca | 1 |
| Melilotus officinalis | 1 |
| Phyllirea angustifolia | 1 |
| Phyllirea latifolia | 1 |
| Pimpinella saxifraga | 1 |
| Pinus halepensis | 4 |
| Piptatherum miliaceum | 1 |
| Populus alba | + |
| Prunella vulgaris | 1 |
| Pyrus sp. | + |
| Quercus coccifera | 1 |

| | |
|-------------------------|---|
| Quercus ilex | 1 |
| Rhamnus alaternus | 1 |
| Rubia peregrina | 1 |
| Rubus sp. | 1 |
| Scabiosa arthropurpurea | 1 |
| Staelina dubia | 1 |
| Sureau noir | + |
| Taraxacum officinale | 1 |
| Teucrium polium | 1 |
| Tilia platiphylos | + |
| Ulex europaeus | 1 |
| Viburnum lantana | 1 |
| Vicia sepium | 1 |

Espèces invasives relevées sur le terrain

| Nom | Abondance-Dominance |
|-----------------------|---------------------|
| Oxalis tetraphylla | + |
| Hypericum calycinum | 1 |
| Pyracantha americana | 2 |
| Acer negundo | 1 |
| Robinia pseudoaccacia | 1 |
| Pittosporum tobira | 2 |
| Yacca sp. | + |

Annexe des Espèces végétales invasives en région méditerranéenne (Source CBN Porquerolles)

| Nom latin | Nom français | Liste |
|---|--|---------------------|
| <i>Abutilon theophrasti</i> Medik. | Abutilon d'Avicenne / Abutilon de Théophraste / Abutilon | liste d'observation |
| <i>Acacia dealbata</i> Link | Mimosa d'hiver | liste noire |
| <i>Acer negundo</i> L. | Erable negundo | liste noire |
| <i>Aeonium arboreum</i> (L.) Webb & Berth | | liste grise |
| <i>Agave americana</i> L. | Agave | liste noire |
| <i>Allantherus altissima</i> (Mill.) Swingle | Ailante glanduleux ou Faux-vernis du Japon | liste noire |
| <i>Akebia quinata</i> Decne. | Liane chocolat | liste noire |
| <i>Aloe maculata</i> All. | | liste grise |
| <i>Ambrosia artemisiifolia</i> L. | Ambroisie à feuilles d'armoise | liste noire |
| <i>Ambrosia coronopifolia</i> Torr. & A. Gray | Ambroisie vivace | liste noire |
| <i>Ambrosia tenuifolia</i> Sprengel | Ambroisie à petites feuilles | liste grise |
| <i>Ambrosia trifida</i> L. | Ambroisie trifide | liste grise |
| <i>Ammannia robusta</i> Heer & Regel | Ammannie robuste | liste d'observation |
| <i>Ammannia x coccinea</i> Rottb. | Ammannie écarlate | liste d'observation |
| <i>Amorpha fruticosa</i> L. | Faux-indigo | liste noire |
| <i>Aptenia cordifolia</i> (L. fil.) Schwantes | Ficoïde à feuilles en coeur | liste grise |
| <i>Araujia sericifera</i> Brot. | Faux kapok | liste noire |
| <i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte | Armoise des frères Verlot | liste noire |
| <i>Arundo donax</i> L. | Canne de Provence | liste noire |
| <i>Aster lanceolatus</i> Willd. | Aster à feuilles lancéolées | liste noire |
| <i>Aster novi belgii</i> gr. | Aster d'Automne / Aster des jardins | liste noire |
| <i>Aster squamatus</i> (Sprengel) Hieron. | Aster écailleux | liste d'observation |
| <i>Azolla filiculoides</i> Lam. | Azolla fausse fougère / Azolla fougère d'eau | liste noire |
| <i>Baccharis halimifolia</i> L. | Séneçon en arbre | liste noire |
| <i>Bidens connata</i> Mulh. | Bident à feuilles connées | liste d'observation |
| <i>Bidens frondosa</i> L. | Bident à fruits noirs | liste grise |
| <i>Bidens subalternans</i> D.C. | Bident à feuilles semi-alternes | liste d'observation |
| <i>Bothriochloa barbinodis</i> (Lag.) Herter | | liste d'observation |
| <i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Ventenat | Mûrier à papier | liste grise |
| <i>Buddleja davidii</i> Franchet | Arbre aux papillons / Buddleia du père David | liste noire |
| <i>Bunias orientalis</i> L. | Bunias d'Orient | liste grise |
| <i>Carpobrotus acinaciformis</i> (L.) L. Bolus | Griffes de sorcières | liste noire |
| <i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E. Br. | Griffes de sorcières | liste noire |
| <i>Cenchrus longispinus</i> (Hackel) Fernald | Cenchrus à longues épines | liste grise |
| <i>Chenopodium ambrosioides</i> L. | | liste d'observation |
| <i>Chrysanthemoides monilifera</i> (L.) T. Norlindh | | liste grise |
| <i>Cortaderia selloana</i> (Schultes & Schultes fil.) Aschersol | Herbe de la Pampa | liste noire |
| <i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne | Cotoneaster horizontal | liste grise |
| <i>Cyperus difformis</i> L. | Souchet à petites fleurs | liste d'observation |
| <i>Cyperus eragrostis</i> Lam. | Souchet vigoureux | liste grise |
| <i>Cyperus glomeratus</i> L. | Souchet aggloméré | liste d'observation |
| <i>Datura stramonium</i> L. | | liste d'observation |
| <i>Delaisia odorata</i> Lemaire | Lierre d'Allemagne ou Lierre du Cap | liste grise |
| <i>Egeria densa</i> Planchon | Elodée dense | liste noire |
| <i>Eichhornia crassipes</i> (Mart.) Solms | Jacinthe d'eau | liste grise |
| <i>Elaeagnus angustifolia</i> L. | Olivier de Bohême | liste noire |
| <i>Elide asparagoides</i> (L.) Kerguelen | | liste noire |
| <i>Elodea canadensis</i> Michaux | Elodée du Canada | liste noire |
| <i>Elodea nuttallii</i> (Planchon) St. John | Elodée à feuilles étroites / Elodée de Nuttall | liste noire |
| <i>Erigeron karvinskianus</i> D.C. | Vergerette mucronée | liste noire |
| <i>Evonymus japonicus</i> L. fil. | Fusain du Japon | liste d'observation |
| <i>Fallopia baldschuanica</i> (Regel) Holub | Renouée du Turkestan | liste noire |
| <i>Galega officinalis</i> L. | Galega officinale | liste grise |
| <i>Gazania rigens</i> (L.) Gaertner | Gazania rigide | liste grise |
| <i>Gleditsia triacanthos</i> L. | Févier d'Amérique | liste noire |
| <i>Glycyrrhiza glabra</i> L. | Réglisse glabre | liste d'observation |
| <i>Hakea sericea</i> Schrader & H. Wendland | Hakea soyeux | liste noire |
| <i>Hellanthus tuberosus</i> L. | Topinambour | liste noire |
| <i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier | Berce du Caucase | liste noire |
| <i>Heteranthera limosa</i> (Swartz) Willd. | Hétéranthère des marais | liste d'observation |
| <i>Heteranthera reniformis</i> Ruis & Pavon | Hétéranthère réniforme | liste d'observation |
| <i>Humulus scandens</i> (Lour.) Merr. | Houblon japonais | liste noire |

| | | |
|---|---|---------------------|
| <i>Impatiens balfouri</i> Hooker | Balsamine de Balfour / Impatiente de Balfour / Impatier | liste d'observation |
| <i>Impatiens glandulifera</i> Royle | Balsamine de l'himalaya / Balsamine géante | liste noire |
| <i>Impatiens parviflora</i> D.C. | Balsamine à petites fleurs | liste grise |
| <i>Lagarosiphon major</i> (Ridley) Moss | Lagarosiphon | liste noire |
| <i>Lemna minuta</i> Kunth | Lentille d'eau minuscule | liste noire |
| <i>Ligustrum lucidum</i> Aiton fil. | Troène du Japon / Troène de Chine | liste grise |
| <i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell | Lindernie fausse-gratiolle | liste grise |
| <i>Lonicera japonica</i> Thunberg | Chèvrefeuille du Japon | liste noire |
| <i>Ludwigia grandiflora</i> (Michaux) Greuter | Jussie à grandes fleurs | liste noire |
| <i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P. H. Raven | Jussie rampante | liste noire |
| <i>Lupinus polyphyllus</i> Lindley | Lupin des jardins | liste grise |
| <i>Medicago arborea</i> L. | Luzerne arborescente | liste grise |
| <i>Morus alba</i> L. | Mûrier blanc | liste grise |
| <i>Myriophyllum aquaticum</i> (Velloso) Verdcourt | Myriophylle du Brésil | liste noire |
| <i>Nassella tenuissima</i> (Trin.) Barkworth | Cheveux d'ange | liste grise |
| <i>Nicotiana glauca</i> R.C. Graham | Tabac glauque / Tabac arborescent | liste noire |
| <i>Oenothera biennis</i> gr. | Onagre bisannuel | liste grise |
| <i>Opuntia engelmannii</i> Engelman | Oponce | liste grise |
| <i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Miller | Figuier de Barbarie | liste noire |
| <i>Opuntia imbricata</i> DC. | | liste grise |
| <i>Opuntia rosea</i> DC. | Oponce | liste noire |
| <i>Opuntia stricta</i> (Haworth) Haworth | Figuier de barbarie | liste noire |
| <i>Oxalis pes-caprae</i> L. | Oxalis pied de chèvre | liste grise |
| <i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kerner) Fritsch | Vigne vierge | liste grise |
| <i>Paspalum dilatatum</i> Poir. | Paspale dilaté / Herbe de Dariss | liste noire |
| <i>Paspalum distichum</i> L. | Paspale à deux épis | liste noire |
| <i>Passiflora caerulea</i> L. | Passiflore bleue / Fleur de la Passion | liste noire |
| <i>Pennisetum setaceum</i> (Forsskael) Chiov. | Herbe aux écouvillons | liste noire |
| <i>Pennisetum villosum</i> R. Br. ex Fresen | Herbe aux écouvillons | liste noire |
| <i>Periploca graeca</i> L. | Bourreau des arbres | liste noire |
| <i>Phyla filiformis</i> (Schreider) Melke | Lippia | liste noire |
| <i>Phytolacca americana</i> L. | Raisin d'Amérique | liste grise |
| <i>Pistia stratiotes</i> L. | Laitue d'eau | liste grise |
| <i>Pittosporum tobira</i> (Thunb.) Aiton fil. | | liste d'observation |
| <i>Pyracantha coccinea</i> M.J. Roemer | Pyracantha | liste grise |
| <i>Reynoutria japonica</i> Houtt. | Renouée du Japon | liste noire |
| <i>Reynoutria sachalinensis</i> (Friedrich Schmidt) | Renouée de Sakhaline / Grande Renouée | liste grise |
| <i>Reynoutria x-bohemica</i> Chrtrek & Chrtkova | Renouée hybride | liste noire |
| <i>Rhododendron ponticum</i> L. | Rhododendron pontique | liste grise |
| <i>Robinia pseudacacia</i> L. | Robinier faux-acacia | liste noire |
| <i>Saccharum spontaneum</i> L. | | liste noire |
| <i>Sagittaria latifolia</i> Willd. | Sagittaire | liste grise |
| <i>Salpichroa origanifolia</i> (Lam.) Baillon | Muguet des Pampas | liste grise |
| <i>Senecio angulatus</i> L. fil. | Sénéçon anguleux | liste grise |
| <i>Senecio deltoideus</i> Lessing | | liste grise |
| <i>Senecio inaequidens</i> DC. | Sénéçon du Cap | liste noire |
| <i>Sicyos angulata</i> L. | | liste grise |
| <i>Solanum chenopodioides</i> Lam. | Morelle grêle | liste grise |
| <i>Solanum elaeagnifolium</i> Cav. | Morelle jaune | liste noire |
| <i>Solidago canadensis</i> L. | Solidage du Canada | liste grise |
| <i>Solidago gigantea</i> Aiton | Solidage géant | liste grise |
| <i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers. | Sorgho d'Alep | liste grise |
| <i>Sporobolus indicus</i> (L.) R. Br. | Sporobole fertile | liste grise |
| <i>Tamarix ramosissima</i> Ledeb. | Tamaris d'été | liste noire |
| <i>Vitis riparia</i> Michaux. | Vigne des rivages | liste grise |
| <i>Xanthium italicum</i> Moretti (incl. X. orientale L) | Lampourde d'Italie | liste d'observation |
| <i>Yucca gloriosa</i> L. | Yucca | liste noire |

Annexe des Espèces végétales indigènes commercialisées à conseiller en région méditerranéenne (Source CBN Porquerolles)

| nom latin | nom français |
|---|---|
| <i>Acer campestre</i> L. | Erable champêtre |
| <i>Acer monspessulanum</i> L. | Erable de Montpellier |
| <i>Acer opalus</i> Miller | Erable à feuilles d'obier |
| <i>Acer platanoides</i> L. | Erable plane |
| <i>Acer pseudoplatanus</i> L. | Erable sycomore |
| <i>Achillea millefolium</i> L. | Achillée millefeuille |
| <i>Achillea nobilis</i> L. | Achillée noble |
| <i>Achillea ptarmica</i> L. | Achillée sternutatoire / Herbe à éternuer |
| <i>Achillea tomentosa</i> L. | Achillée tomenteuse |
| <i>Aconitum napellus</i> L. | Casque de Jupiter / Aconit napel |
| <i>Agrostis stolonifera</i> L. | Agrostide blanche / Agrostide stolonifère / Agrostis blanc / Agrostis stolonifère |
| <i>Alisma lanceolatum</i> With. | Alisma lancéolé / Flûteau lancéolé |
| <i>Alisma plantago-aquatica</i> L. | Alisma plantain-d'eau |
| <i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn. | Aulne glutineux |
| <i>Amelanchier ovalis</i> Medik. | Amelanchier à feuilles ovales |
| <i>Ammophila arenaria</i> (L.) Link | Oyat / Roseau des sables / Ammophile |
| <i>Anemone nemorosa</i> L. | Anémone des bois |
| <i>Anthemis maritima</i> L. | Anthémis maritime / Camomille maritime |
| <i>Anthyllis cytisoides</i> L. | Anthyllis faux-cytise |
| <i>Antirrhinum majus</i> L. | Grand muflier / Gueule de lion / Gueule de loup / Muflier à grandes fleurs |
| <i>Arbutus unedo</i> L. | Arbousier |
| <i>Artemisia absinthium</i> L. | Armoise absinthe |
| <i>Artemisia alba</i> Turra | Armoise blanche / Armoise camphrée |
| <i>Artemisia arborescens</i> L. | Armoise arborescente |
| <i>Artemisia caerulea</i> L. | Armoise bleuisseuse |
| <i>Arum italicum</i> Miller | Arum d'Italie / Gouet d'Italie |
| <i>Arum maculatum</i> L. | Arum tacheté / Gouet tacheté |
| <i>Aruncus dioicus</i> (Walter) Fernald | Barbe-de-bouc / Reine-des-bois |